

ÉTUDES COMPARATIVES DES SALAIRES DANS LE DOMAINE SOCIAL PARAPUBLIC ENTRE CANTONS ROMANDS, SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC VAUDOIS ET ENTRE LA CCT-SOCIAL ET LE SYSTÈME SALARIAL DE LA CCT DE L'HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS

Quatre études ont été menées successivement entre septembre 2020 et décembre 2022 pour comparer les conditions salariales (salaires carrières théoriques : salaire brut y compris 13^{ème} salaire et annuités) de :

- 5 fonctions du secteur éducatif,
- 5 fonctions du secteur atelier à vocation socialisante,
- 3 fonctions du secteur veille,
- 4 fonctions du secteur enseignement spécialisé et éducation précoce spécialisée,
- 13 fonctions du secteur administratif,
- 10 fonctions du secteur hôtelier/intendance/cuisine/technique,
- 27 fonctions du secteur thérapeutique.

Ces quatre études ont été confiées par la Commission paritaire professionnelle de la CCT-Social (CPP) à HR Bench Institute à Lausanne. La CPP valide les résultats de ces différentes comparaisons salariales et remercie les auteurs de ces études pour la qualité de celles-ci.

1. Etude comparative des salaires entre cantons romands dans les secteurs « éducatif » - « atelier à vocation socialisante » - « veille »

La comparaison des salaires entre les systèmes de rémunération en vigueur dans le secteur social parapublic des cantons romands (FR, GE, NE, VS) porte sur la rémunération théorique (salaire annuel brut à 100%, 13^{ème} compris) de 13 fonctions sur une carrière de 35 ans prenant en compte la progression salariale définie par les différentes échelles de traitement.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Pour les 11 comparaisons effectuées, les salaires minimums de la CCT-Social vaudoise sont inférieurs aux salaires minimums proposés par les cantons de FR, GE, NE, VS.
- Pour 9 comparaisons sur 11, les salaires maximums de la CCT-Social vaudoise sont inférieurs aux salaires maximums des systèmes de rémunération des autres cantons romands.
Seuls les salaires maximums des éducateurs A et des MSP A de NE et VS sont légèrement inférieurs à ceux de la CCT-Social vaudoise.
- Pour les 11 comparaisons effectuées, le salaire annuel moyen proposé par la CCT-Social vaudoise est significativement inférieur comparé à la moyenne des salaires annuels moyens proposés par les cantons de FR, GE, NE, VS (GE, NE, VS pour le secteur veille). C'est-à-dire que pour les 11 comparaisons effectuées, les éducateur.trice.s, les MSP et les veilleur.euse.s du secteur social parapublic vaudois sont, en moyenne sur 35 ans, moins bien payé.e.s que leurs homologues des autres cantons romands (à l'exception de 4 comparaisons pour lesquelles Vaud paie un peu mieux que Neuchâtel). Les écarts constatés vont de CHF 3'518.- par an pour la fonction « éducateur C1 » à CHF 14'413.- par an pour la fonction « MSP B2 ».

Comparé à la moyenne des cantons de FR, GE, NE, VS (GE, NE, VS pour le secteur veille), le salaire moyen vaudois est inférieur de :

- 4.9% à 12.9% pour le secteur éducatif
- 3.9% à 18.4% pour le secteur atelier à vocation socialisante
- 14.9% pour le secteur veille

Ces comparaisons se basent sur les barèmes salariaux 2021 et ne tiennent par conséquent pas compte d'un éventuel accroissement des écarts occasionnés par les différents niveaux d'indexation appliqués dans les cantons considérés.

2. Etude comparative des salaires de l'enseignement spécialisé entre les secteurs public et parapublic vaudois

La comparaison des salaires entre secteurs public et parapublic des fonctions du secteur enseignement spécialisé et éducation précoce spécialisée porte sur la rémunération théorique (salaire annuel brut à 100%, 13^{ème} compris) de 4 fonctions sur une carrière de 35 ans en tenant compte de la progression salariale selon les dispositifs d'application prévus dans les systèmes de rémunération respectifs.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Pour les 5 comparaisons effectuées, le salaire minimum est inférieur dans le secteur parapublic par rapport à celui octroyé dans le secteur public.
- Dans la majorité des comparaisons effectuées (4 sur 5), les salaires maximums et moyens sont inférieurs dans le secteur parapublic.

Seul le salaire maximum et moyen de la fonction d'enseignant spécialisé porteur d'un diplôme de logopédiste et psychomotricité ou au bénéfice d'un diplôme bachelor dans un domaine voisin de l'enseignement (classe 7 de la classification des fonctions de l'Etat de Vaud) est inférieur dans le secteur public par rapport au secteur parapublic.

Dans 4 comparaisons sur 5, le salaire annuel moyen du secteur parapublic est inférieur à celui du secteur public. Les écarts en défaveur du secteur parapublic vont de CHF 3'124.- par an pour la fonction « enseignant spécialisé D » à CHF 10'186.- par an pour la fonction « enseignant spécialisé C ».

Comparé au salaire annuel moyen du secteur public, le salaire moyen du secteur parapublic est inférieur de 3.9% pour la fonction d'enseignant spécialisé D, de 5.7% pour la fonction d'enseignant spécialisé B, de 6.4% pour la fonction d'enseignant spécialisé A et de 11.8% pour la fonction d'enseignant spécialisé C.

Le seul écart en faveur du secteur parapublic est quant à lui de 3.8% pour la fonction d'enseignant spécialisé porteur d'un diplôme de logopédiste et psychomotricité ou au bénéfice d'un diplôme bachelor dans un domaine voisin de l'enseignement.

3. Etude comparative des salaires entre la CCT-Social et le système salarial de la CCT-HRC pour les fonctions des secteurs administratif / hôtelier-intendance-cuisine et technique / thérapeutique

Différence des salaires « carrière » entre CCT-Social et le système salarial de la CCT-HRC - Salaire « carrière » défini sur 38 ans, 13^{ème} compris - Ecart salariaux calculés sur la base de la classe de bascule, de la classe de bascule +1 et de la classe de bascule +2, pour les 50 fonctions comparées.

Les comparaisons ont donc été effectuées selon trois variantes (classe de bascule, classe de bascule +1 et classe de bascule +2). Pour une question de transparence et d'exhaustivité, il a été jugé préférable de présenter les résultats et conclusions des trois variantes.

a. Classe de bascule

Les principales conclusions de l'étude selon cette variante sont les suivantes :

- Dans le secteur administratif, pour 17 comparaisons concernant 13 fonctions, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 8 comparaisons sur 17. Les écarts s'échelonnent entre moins de 1% et 14%, vont de CHF 369.- par an à CHF 8'327.- par an et concernent principalement les classifications les plus basses de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 4-6 à 14-16).
Pour 9 comparaisons sur 17, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de moins de 1% à 11%, vont de CHF 103.- par an à CHF 11'465.- par an et concernent les classifications les plus élevées de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 16-18 à 22-24).
- Dans le secteur hôtelier/intendance/cuisine/technique, pour les 10 fonctions comparées, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 6 comparaisons. Les écarts s'échelonnent entre 2% et 14%, vont de CHF 1365.- par an à CHF 8'327.- par an et concernent les classifications les plus basses de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 4-6 à 14-16).
Pour 4 comparaisons, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de 3% à 13%, vont de CHF 2'504.- par an à CHF 14'072.- par an et concernent les classifications les plus élevées de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 16-18 à 22-24).
- Dans le secteur thérapeutique, pour les 27 fonctions comparées, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 17 comparaisons. Les écarts s'échelonnent de moins de 1% à 8% et vont de CHF 369.- par an à CHF 8'162.- par an.
Pour 10 comparaisons, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de 1% à 4% et vont de CHF 625.- par an à CHF 3'915.- par an.

b. Classe de bascule +1

Les principales conclusions de l'étude selon cette variante sont les suivantes :

- Dans le secteur administratif, pour 17 comparaisons concernant 13 fonctions, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 12 comparaisons sur 17. Les écarts s'échelonnent entre moins de 1% et 17%, vont de CHF 124.- par an à CHF 10'375.- par an et concernent principalement les classifications les plus basses de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 4-6 à 14-16).
Pour 5 comparaisons sur 17, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de moins de 1% à 8% et vont de CHF 118.- par an à CHF 8'631.- par an.
- Dans le secteur hôtelier/intendance/cuisine/technique, pour les 10 fonctions comparées, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 6 comparaisons. Les écarts s'échelonnent entre 5% et 17%, vont de CHF 3'685.- par an à CHF 10'375.- par an et concernent les classifications les plus basses de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 4-6 à 14-16).

Pour 4 comparaisons, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de moins de 1% à 11%, vont de CHF 118.- par an à CHF 11'465.- par an et concernent les classifications les plus élevées de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 16-18 à 22-24).

- Dans le secteur thérapeutique, pour les 27 fonctions comparées, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 23 comparaisons. Les écarts s'échelonnent de 2% à 11% et vont de CHF 1'916.- par an à CHF 11'313.- par an.

Pour 4 comparaisons, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. L'écart est de 1% et de CHF 1'081.- par an.

c. Classe de bascule +2

Les principales conclusions de l'étude selon cette variante sont les suivantes :

- Dans le secteur administratif, pour 16 comparaisons concernant 13 fonctions (une des 17 comparaisons de ce secteur n'a pas été effectuée ici, soit celle pour la fonction d'« Employé d'administration B » en classe 17 de la CCT-HRC), le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 14 comparaisons sur 16. Les écarts s'échelonnent de 2% à 21%, vont de CHF 1'642.- par an à CHF 12'299.- par an et concernent presque toutes les classifications de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 4-6 à 22-25).
Pour 2 comparaisons sur 16, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de 4% à 6% et vont de CHF 3'915.- par an à CHF 5'908.- par an.
- Dans le secteur hôtelier/intendance/cuisine/technique, pour les 10 fonctions comparées, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour 7 comparaisons. Les écarts s'échelonnent de 3% à 21%, vont de CHF 2'319.- par an à CHF 12'299.- par an et concernent les classifications les plus basses de la grille des fonctions de la CCT-Social (classes 4-6 à 16-18).
Pour 3 comparaisons, c'est l'inverse. Le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est supérieur au salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-HRC. Les écarts s'échelonnent de 1% à 8%, vont de CHF 1'081.- par an à CHF 8'631.- par an et concernent les classifications de la grille des fonctions de la CCT-Social des classes 18-20 à 22-24.
- Dans le secteur thérapeutique, le salaire carrière moyen sur 38 ans proposé par la CCT-Social est inférieur pour les 27 fonctions comparées. Les écarts s'échelonnent de 2% à 14% et vont de CHF 1'642.- par an à CHF 14'528.- par an.

La 4^{ème} étude, à savoir l'étude comparative des salaires entre la CCT-Social et le système salarial de la CCT-HRC pour les fonctions des secteurs administratif / hôtelier-intendance-cuisine et technique / thérapeutique destinée à mesurer les écarts salariaux de la progression salariale calculés sur la base de la durée de progression la plus longue « 21 ans » toutes fonctions confondues, n'a pas été intégrée dans la présente synthèse. L'analyse des résultats de cette étude confirme les résultats de l'enquête n°3.

Sur la base des 54 comparaisons effectuées pour 50 fonctions entre CCT-Social et CCT-HRC, aucune véritable tendance par secteur ou par CCT ne semble se dessiner. En conséquence, pour une vue plus détaillée des écarts, il convient d'analyser les résultats fonction par fonction.